

Intervention de M. Pierre MAUROY

au Conseil de Quartier de Lille-Sud

2 février 1985

Quartier le plus important de Lille par son étendue et sa population, Lille-Sud constitue une véritable ville moyenne, par son caractère d'entité bien définie géographiquement.

C'est d'ailleurs la raison pour laquelle, dans le cadre de notre grande politique de quartier, nous avons lancé ce pari courageux de faire participer activement les habitants à la vie locale en créant les conseils de quartier, dont le premier fut précisément installé à Lille-Sud, dès septembre 1978.

Cette expérience audacieuse et novatrice dont vous avez été les pionniers est un succès reconnu par tous. J'en veux pour preuve le bilan des réalisations entreprises à Lille-Sud, soit à votre initiative, soit en tenant compte de vos suggestions et de vos souhaits.

Dans le domaine strictement administratif, les mairies de quartier ont élargi considérablement leur éventail de services en relayant au niveau des quartiers les principaux services municipaux, mais aussi en assurant des missions extra-municipales de compétence communautaire ou d'administration d'Etat.

Mais ce processus de décentralisation, imaginé dès 1971 par M. Augustin LAURENT dans son "contrat pour Lille", précisé par une délibération du Conseil Municipal de 1976 et concrétisé ici, la même année, par l'ouverture de la mairie de quartier prendra, dans les toutes prochaines années, une dimension plus importante encore.

En effet, comme vous le savez, la ville a confié récemment à une société spécialisée de renom international : l'IDET - CEGOS, une mission d'assistance technique en matière d'organisation et de fonctionnement des services municipaux. Cette décision procède de la nécessité d'adapter notre administration municipale aux tâches nouvelles des communes et aux grands courants de modernisation de la gestion communale.

.../...

L'étude en cause s'intègre également dans la procédure concertée d'organisation des services. Sur ce point, j'ai notamment demandé que les futures structures répondent parfaitement à la volonté de la Municipalité d'accélérer et d'étendre au maximum la décentralisation vers les quartiers, en vue de rapprocher davantage encore de la population, les Elus et les Services municipaux dans leur action quotidienne.

Je voudrais vous livrer aujourd'hui, quelques axes de réflexion qui régiront le fonctionnement des mairies de quartier à l'horizon 1990. Chacune d'entre elles conservera bien entendu son Conseil de quartier, les pouvoirs et les responsabilités des Conseillers seront d'ailleurs élargis puisque des crédits décentralisés seront mis à leur disposition.

La mairie de quartier de demain se composera également d'un ensemble de services décentralisés : services sociaux, administratifs, techniques (dont certains seront propres au quartier et d'autres partagés avec un autre quartier).

Mais l'originalité qui présidera à cette décentralisation renforcée consiste en la création d'un guichet unique, progrès considérable pour le public, mais aussi pour le personnel dont le rôle se trouvera profondément modifié par l'élargissement des tâches.

Avec le renforcement de la décentralisation qui est envisagé, ce sont environ 80 % des démarches courantes qui pourront être effectuées aux guichets administratifs ou techniques polyvalents, chacun dans leur domaine respectif d'intervention.

L'application de cette innovation fondamentale entraîne un certain nombre de conséquences :

- des groupes de travail sont actuellement constitués en vue de déterminer

.../...

parmi l'ensemble des fonctions municipales celles qui seront assurées par les mairies de quartier et celles qui, en raison de contraintes légales ou matérielles demeureront centralisées ;

- les formalités à accomplir à l'Hôtel de Ville seront donc exceptionnelles et la mairie centrale pourra voir son rôle d'animation considérablement développé ;

- les fonctionnaires municipaux affectés aux guichets uniques recevront une formation technique appropriée à la polyvalence de leurs tâches et les moyens les plus modernes de communication ainsi que la bureautique et l'informatique seront utilisés en vue de relier efficacement les services de l'Hôtel de Ville et les Mairies de quartier, évitant ainsi au maximum le déplacement de nos administrés ;

- en ce qui concerne la décentralisation des services techniques, il pourrait être envisagé de créer 5 secteurs, comprenant chacun deux quartiers. Ainsi, la mairie de quartier du Sud serait-elle, dans cette hypothèse, "associée" à celle de Moulins. Par ailleurs, les demandes du public, dans le domaine technique concernant essentiellement les permis de construire et la voirie, le guichet "administratif" pourra indiquer les formulaires à remplir, la personne ou le service à contacter , une fois ces formulaires remplis.

Enfin, les demandes d'intervention qui relèvent de l'entretien des bâtiments municipaux ou des espaces verts émanant, en règle générale, non du public mais des directeurs d'écoles ou des responsables d'équipements communaux, seront transmises au correspondant des services techniques placé auprès de chaque mairie de quartier.

J'ajoute également que la création de secteurs entraînera de profondes modifications du Centre Technique Municipal, notamment par une importance accrue donnée au service "dépannage" des mairies de quartier et par une répartition géographique de ses activités.

Voilà donc les grands axes de ce nouveau pas vers la décentralisation. Bien évidemment, ils restent à affiner et beaucoup de considérations pratiques demeurent à prendre en compte. Il s'agit donc d'orientations qui seront précisées tout au long de leur mise en oeuvre et, en particulier, grâce aux fruits d'une expérience d'application concrète à mener tout prochainement dans les quartiers du

.../...

Centre et du Vieux-Lille.

Mais cette nouvelle avancée dans la voie de la décentralisation exigera la collaboration de tous. Sur ce point, je suis persuadé de pouvoir compter sur vous. Je tiens d'ailleurs à vous exprimer mes plus vifs remerciements ainsi qu'à mon collègue Pierre DASSONVILLE et M. le Recteur DEBEYRE, Adjoint délégué à la décentralisation, pour la qualité du travail accompli au cours de ces dernières années passées à servir la démocratie et à mettre en œuvre cette notion de nouvelle citoyenneté.

Le rôle de pionnier de la décentralisation que vous avez assumé avec tant de rigueur constitue pour nous un précieux encouragement à poursuivre dans cette voie.

Je terminerai mon intervention en évoquant rapidement les grands projets de la Municipalité dans ce quartier du Sud.

Au cours de sa dernière réunion, le 22 décembre, le Conseil Municipal a adopté le programme d'équipements du budget primitif 1985. Ces opérations d'investissements tiennent compte des besoins exprimés antérieurement par le Conseil de Quartier ainsi que des projets décidés plus récemment, tout en respectant notre programme pluriannuel d'investissements arrêté en 1983 et en limitant l'évolution de nos emprunts.

C'est donc dans ce cadre financier que seront poursuivis des projets tels que la réfection de la voirie, de l'éclairage public des espaces verts et, d'une manière plus générale, l'effort engagé en vue de la maintenance des équipements communaux existants. Au titre des opérations précises prévues au budget d'investissements 1985, je citerai l'implantation de deux préfabriqués Boulevard de Strasbourg (LOPOFA), la fin des travaux de réalisation du Centre de soins de la rue de la Seine (prévue en avril prochain), la construction de la nouvelle salle de sports.

Mais je voudrais évoquer également le vaste projet de développement social du quartier de Lille-Sud engagé récemment par la Municipalité. En effet,

.../...

dans le cadre de la procédure élaborée par la Région Nord - Pas-de-Calais, dans le prolongement des Missions Dubedout-Pesce relatives à la réhabilitation des quartiers dégradés, nous avons décidé de mener une intervention globale et de longue durée, permettant de créer les conditions d'un véritable développement économique et social de ce secteur. Cet ambitieux programme associe tous les acteurs et donc toutes les énergies et tous les dynamismes : Elus, habitants, responsables économiques et sociaux, organismes de logements, travailleurs sociaux, etc. et intervient dans tous les domaines : emploi et jeunesse, éducation, aménagement urbain, habitat social et privé, action sociale, culturelle et sportive, santé.

D'ores et déjà, un diagnostic destiné à mettre au point des premières propositions concrètes est en cours dans les secteurs du Faubourg de Douai, du Faubourg d'Arras, du Vieux-Sud, de Croisette-Arbrisseau et de Lopofa-Balzac.

L'instruction des nombreux projets ainsi élaborés nécessitera la définition d'un schéma d'organisation, à la fois souple, démocratique et coordonné. C'est pourquoi, à côté de la Commission locale, présidée par M. Pierre DASSONVILLE, le Conseil de quartier aura un rôle fondamental à jouer sur le plan de la réflexion et des propositions. Ainsi, la mise en œuvre de ces projets nécessitera une participation active des Conseillers de quartier, dans le cadre d'une appréhension nouvelle des problèmes municipaux, engendrée par la décentralisation.

Je vous remercie une nouvelle fois de servir avec tant d'ardeur cette idée de nouvelle citoyenneté et de travailler à l'embellissement de votre quartier et donc de notre Ville.